

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CLUB DES AMIS HALTE SCOLAIRE INC.	Numéro de permis 2011763	Date d'inspection Le 07 octobre 2020	
Nom de l'établissement Club Des Amis Halte Scolaire		Numéro de téléphone (506) 547-0085	
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ratio fut respecté lors de la visite. - Les recommandations de santé publique durant la période de pandémie de la COVID sont suivies par l'établissement. - Le matériel de jeux est accessible et en quantité suffisante, une rotation des jouets est fait en après-midi pour offrir une variété aux enfants.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 octobre 2020

Date

original signé par
France Martin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 octobre 2020

Date